

Deux écureuils

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1897)**

Heft 42

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-196497>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

particulièrement de ceux qui ont trait à la suppression du corps des cadets, suppression que je regrette amèrement et bien d'autres avec moi. Vous me feriez plaisir en voulant bien les reproduire. Les voici :

Mes chers camarades, vieux et jeunes, vieux surtout, notre fête est bien la *Fête du Bois* de l'automne : automne de l'année, automne de la vie ! Mais l'automne a aussi son soleil, et, dans ce jour, la Providence a voulu que nous l'ayons sur nos têtes autant que dans nos cœurs. Nous en sommes doublement joyeux.

Chère Fête du Bois du printemps que nous avons voulu revivre, nous ne pouvons passer sans te donner un mot de souvenir. Peut-être que cette gracieuse fête que nous ont laissée des générations disparues, va-t-elle disparaître aussi après le corps des cadets... Sans cadets, sans uniformes, sans musique, sans canons, que serait la Fête du Bois !

Permettez à un ancien cadet, un père de famille, de déplorer la fin de cette institution, que personne d'autorisé n'a défendue et dont la plupart d'entre nous conservent un touchant souvenir.

Nous sommes d'autant plus à l'aise pour manifester nos regrets à cet endroit que nous nous sentons entourés de cœurs battant à l'unisson et que nous pouvons nous autoriser de l'opinion de M. le Chef du Département de l'Instruction publique.

Parce que l'institution des cadets a quelque peu manqué son but, parce qu'on n'a pas réussi à en tirer tous les résultats utiles, on a prétendu que son esprit était mauvais, qu'elle n'avait plus ni de raison d'être ni de partisans. Ces partisans existent cependant, et ici, parmi les vieux qui ressentent encore les impressions de la jeunesse, qui se voient encore dans leur premier uniforme, ils sont en grosse majorité.

Et parmi les élèves actuels, cette majorité se retrouverait aussi, quoiqu'on en dise — c'est le père de trois cadets qui vous parle — et l'esprit des écoliers à son endroit n'est point si mauvais.

En outre, dans notre démocratie, nous devons chercher à effacer les différences de classes sociales que tendent à créer les écoles. On a beaucoup fait déjà, dans ce sens, mais c'est insuffisant, et un corps de cadets recruté comme celui de Vevey, dans toutes les écoles, et les faisant marcher, *avant le service militaire*, sous le même drapeau, contribuerait à développer davantage les sentiments de fraternité démocratique.

Pauvre meunier ?

On dit que nous avons tous nos petites misères en ce monde. Nous le croyons ; chacun a du reste pu en juger par sa propre expérience. Il n'est pas un homme, pas une femme, quelle que soit sa position sociale, qui n'ait eu à lutter contre les difficultés de la vie ou les défauts de l'esprit humain. Les autorités même n'y échappent point.

Croyez-vous peut-être que les municipalités — même celle de Lausanne — n'aient pas aussi leurs petites querelles de ménage et que leurs membres ne fassent qu'un cœur et une âme ? Merci !... On n'y va pas du poing, nous le voulons bien, mais on le fait souvent dans sa poche.

Et le Conseil d'Etat ?... Vous imaginez-vous que ces messieurs s'embrassent toujours à la pincette ?... Oui, ça peut arriver en dehors de certaines séances, en dehors des questions politiques, ou après un dîner copieux et un bon verre de Désaley ; on ne saurait croire ce que le Désaley peut arranger ! Aussi nous le recommandons au Comité électoral qui aura très prochainement à décider à quelle sauce les partis se mangeront.

Cependant, jamais un homme ne fut plus éprouvé par les misères de la vie et la discorde dans le ménage qu'un pauvre meunier que nous avons connu. Huit jours après le mariage, son épouse lui rendait déjà la vie amère. Il ne sut jamais ce qu'était une lune de miel.

Sa femme avait le mot partout et sur tout, critiquant les moindres actes de son mari et ne tenant aucun compte de la bonté et de la

patience de celui-ci. Sa langue n'avait aucun répit ; seul, le tic-tac du moulin pouvait lutter de vitesse avec elle.

Et cependant c'était au meunier qu'elle devait tout, car, en se mariant, elle n'avait apporté quoique ce soit dans son tablier.

Quand parfois son mari épanchait son cœur dans le cœur d'un ami, il concluait ordinairement en ces termes : « Mon cher, je les ai toutes vues, toutes entendues ! »

Un jour le brave homme tomba sérieusement malade. Sa femme en conçut de l'inquiétude, non point qu'elle fût guidée par l'amitié ou la tendresse, mais bien par le souci de son avenir ; car elle n'avait pas eu d'enfants.

Le médecin, lors de sa dernière visite, l'avait d'ailleurs préparée au fatal dénouement. Il n'y avait plus aucun espoir de guérison ; c'était l'affaire de deux ou trois semaines, au plus.

Dès lors, elle s'empressa autour du malade, auquel elle prodiguait des soins aussi assidus qu'intéressés. Et comme elle avait le don des larmes, elle en versait à discrétion.

Un jour, redoublant de tendresse hypocrite et appuyant sa joue contre celle de son mari, accablé par la souffrance, elle lui dit à l'oreille :

— Pauvre ami, je vois bien que tu vas bientôt me quitter... Oh ! je ne supporterai jamais une pareille épreuve ?... Aussi ne tarderai-je pas à aller te rejoindre !

A l'ouïe de ces dernières paroles, le meunier, retrouvant tout à coup un reste de forces, se lève sur son séant, regarde sa femme en ouvrant de grands yeux et s'écrie d'une voix cassée par la souffrance :

— Eh bien, merci !... il ne manquerait plus que ça ! !

L. M.

Escalier de 3512 marches. — Un des savants les plus distingués des Etats-Unis, M. Saville, directeur du Muséum d'histoire naturelle de New-York, vient de faire paraître une étude fort curieuse sur cet escalier monumental qui se trouve à Tepoztlan, dans le Mexique. Sa construction remonte au temps des Aztèques.

Taillé aux flancs d'une montagne d'origine volcanique, l'escalier n'a pas moins de six cents mètres de haut et conduit, sans un seul palier, à un temple sacré qui se trouve non loin du sommet de la montagne et dont il ne reste plus guère que des ruines.

Comme les marches, bien qu'assez larges, sont hautes chacune de 70 à 80 centimètres, il s'ensuit que l'ascension est des plus pénibles, voire même dangereuse. D'après M. Saville, quand on a gravi une fois dans sa vie les 3512 marches de l'escalier de Tepoztlan, si belle que soit la vue dont on jouit du sommet, on n'éprouve pas le besoin de recommencer.

Deux écurieuls. — M. X..., agent de change à New-York, vient d'épouser la fille d'un riche marchand de cuir de Chicago. Comme tant d'autres couples fortunés, ils auraient pu faire le voyage d'Europe et aller s'isoler dans une des grandes capitales de l'ancien continent. Mais ce n'est pas dans une autre patrie qu'ils voulurent cacher leur bonheur.

M. X... possède dans le « Westchester County » une maison de campagne construite au milieu d'un parc immense et bien boisé. D'un commun accord, les nouveaux mariés résolurent de limiter là leur voyage de noce. Mais dans leur maison il y a un nombreux personnel ; de plus, les visites sont fréquentes, quelquefois même des amis viennent s'y installer pour une semaine ou deux ; bref, l'isolement si cher à deux époux qui s'adorent n'était pas assez complet.

Que firent-ils ?

Choisissant un des plus gros arbres du parc, l'agent de change fit construire autour du

tronc, à une hauteur de vingt pieds du sol, un petit chalet circulaire, dont le toit est formé par les branches repliées de l'arbre et qu'il fit ensuite meubler et décorer au dernier goût du jour.

C'est dans ce nid que M. et Mme X... passent leur lune de miel.

A l'aide d'une échelle de corde, les amoureux montent dans leur chalet. Arrivés sur la plate-forme qui l'entoure, ils tirent à eux l'échelle de corde ; leur isolement est alors complet et les nouveaux mariés ne sont jamais troublés par des coups de sonnette intempestifs.

Le cyclisme se développe chaque jour davantage en France.

Le nombre des vélocipèdes soumis à l'impôt se trouvait être au 1^{er} janvier 1897 de 329,816 pour toute la France.

Pour l'année 1895, on n'avait taxé que 256,084 vélocipèdes et pour l'année 1894, 203,026. On voit combien la progression est rapide. Elle s'accusera encore plus cette année.

L'impôt a produit, durant l'année 1896, la somme de 3,272,339 francs.

Gueliet et la chiqua.

Gueliet s'était enrôlé dein lè z'habits rodzes, d'ao temps d'ao vilho Napoléon, et, arrevà lé, l'avai été recrutà dein lo troisième de la garda, dein n'a compagni que coumandavè on Réal de Tsapallè, proutse de M'adon.

Cé Gueliet étai on bon sordà se vo vollià ; m' l'étai einfaratà après lo taba et chiquavè destra. L'arai bin mi pu sè passà dè medzi què dè taba, assebin netteyivè on paquieut vé Grièchebaque tot solet ein on dzo ; l'est veré que l'ein pregnai adé dè cliiào z'eimbougnès que cein lài fasai veni la djouta coumeint on tiudron.

Pè lo corps de garda et quand l'aviont condzi, lè sordà poivont torailli et chiquà tant què cein lào fasai p'liési ; m' s' lè reings, devant lo front, et quand montavè la garda, n'étai pas quiestion de tourdzi et ni de chiquà, kà, cliiào què sè fasiont accrotsi étiont bo et bin fourrà dedein po on part dè dzo.

Lo pourro Gueliet s'est don trovà tot eimbètà de ne pas poai m'atouilli tota la dzornà coumeint fasai ein devant, kà, quand on a coumeta d'avai dinse oquie ti lè dzo et que tot per on coup cein vo manquie, mau va ! vo z'ites tot eingrindzi !

On iadzo, què sa compagni devevssai montà la garda devant la Tiolaire, io demaoravè Napoléon, Gueliet sè trovavè dè faqchon devant la porta dè devant, per io eintravont et saillivont ti cliiào que fasiont ménadze avouè l'eimpereu et coumeint l'ai avai devant cliià Tiolaire n'a granta cor, lè z'officiers veignivont prao soveint l'ai sè promenà.

Don, cè dzo que, lo capitèno à Gueliet et on autre officier, on Badoux de Cremin, que crayo, sè promenavont ein long et ein lardze, drài devant la porta de la Tiolairè, à n'a veingtanna de pas de la guèrita io Gueliet montavè la garda.

Stusse, qu'étai suti, avai fourrà son paquieut de taba dein sa giberna et tandi què cliiào dou z'officiers sè promenavont, l'avai vito fourrà à catson, dein son mor, n'a pecheinta chiqua et po ne pas sè fère accrotsi, l'avai imaginà on bié : Quand lè dou z'officiers, tot ein sè promeneint, passavont à sa dràite, Gueliet, avouè sa leingua, verivè la chiqua à gautse et quand reveignivont à gautse, fasai lo mimo coup po fère passà lo mougnon de taba dein la djouta dràite, et dinse lo capitèno et l'autro ne sè demauiavont de rein.

M'è, ion d'ài z'officiers s'apècut d'ao commerce et dese ào capitaine à Gueliet :

« Vollià-vo frémà que cé coo que montè la garda lè devant, chiquè ? »